

PARLONS BOITERIES

DR GASTON RIOUX, MV, COORDONNATEUR DE LA SANTÉ, CEPOQ



M. LameFoot : Doc, j'ai des brebis qui boitent. J'ai eu du piétin les dernières années, mais là c'est pire qu'avant, et j'en ai quelques-unes qui boitent en bergerie... qu'est-ce que l'on fait ?

Dr I. Guérit-tout : Comme ça semble plus grave que d'habitude, je peux aller voir cela aujourd'hui, sans faute !

Avertissement : On présente ici un cas qui **pourrait** survenir au Québec dans les prochains mois et années, si ce n'est pas déjà le cas.

Visite du vétérinaire :

Effectivement, le vétérinaire remarque des boiteries importantes sur plusieurs brebis allant au pâturage et sur quelques-unes en bergerie. Certaines marchent à genoux, plusieurs ont maigri, une est décédée ce matin... L'éleveur n'avait pas eu le temps de la traiter, elle avait en plus une mammite gangréneuse.

Le vétérinaire examine quelques brebis boiteuses et mentionne qu'effectivement cela ressemble à du piétin :

Signes cliniques du piétin

- Odeur caractéristique
- Dermatite interdigitée
- Décollement partiel de la corne chez les moins touchées
- Érosion ulcération de la corne à la bande coronaire
- Décollement complet de la corne sur un onglon chez quelques sujets
- Déformation marquée de l'onglon sur les brebis en voie de guérison

Le vétérinaire revoit avec l'éleveur ses **méthodes de contrôle** :

- Les retirer du pâturage, parer les onglons de toutes les brebis
- Nettoyer et désinfecter le matériel entre chaque brebis
- Isoler les brebis touchées
- Donner un antibiotique longue action aux boiteuses
- Bain de pied au sulfate de zinc ou application de sulfate de cuivre
- Retourner les brebis saines dans un pâturage neuf
- Renouveler le traitement si nécessaire sur les boiteuses, réformer les cas chroniques

Comme c'était des pratiques bien maîtrisées par l'éleveur et que le problème semble s'aggraver, le vétérinaire décide d'envoyer les membres touchés de la brebis décédée au laboratoire. Sage décision! Quelle ne fut pas sa surprise d'avoir quelques jours plus tard des nouvelles du laboratoire : en plus des bactéries causant le piétin (*Dichelobacter nodosus* et *Fusobacterium necrophorum*) on a trouvé des **Treponeme pedis**, un agent responsable du **piétin d'Italie** chez les bovins.

Discussion : On venait donc potentiellement de diagnostiquer le CODD (*Contagious Ovine Digital Dermatitis*). C'est une condition diagnostiquée pour la première fois à la fin des années 1990 au Royaume-Uni et qui maintenant est fort répandue dans plus de 50 % des troupeaux de petits ruminants là-bas. Les lésions sur les moutons et les chèvres s'apparentent fortement au piétin régulier, mais de façon plus sévère. Ici, dans le troupeau de M. LameFoot, Dr I. Guérit-tout, après quelques questions à l'éleveur, pense que la source de contamination proviendrait du transport de brebis qu'il a acheté quelques mois auparavant et qui ont été transportées dans une remorque non-nettoyée et désinfectée, transportant généralement des vaches laitières vers l'abattoir. Dans ce cas-ci, outre les mesures préventives habituelles pour le piétin, le vétérinaire pourrait envisager avec son client **l'utilisation d'un antibiotique à large spectre** et un **bain de pied avec antibiotiques**.

On sait que le « piétin d'Italie » est très présent au Québec chez les bovins depuis plusieurs années, et ce, dans plusieurs élevages. Par contre, qu'en est-il ici chez les petits ruminants ? Difficile à dire, puisque chez les petits ruminants cette condition peut être **facilement confondue** avec un cas de piétin plus grave et que, très rarement sans doute, ces cas sont soumis à des tests plus poussés au laboratoire. Il serait donc approprié de le faire! Le vétérinaire doit constituer une bonne histoire de cas, établir un bon diagnostic différentiel et expertiser les cas plus difficiles.

Diagnostic différentiel des boiteries
▸ Abscess dans un ongle
▸ Piétin
▸ Dermatite digitale contagieuse
▸ Maladie de la ligne blanche
▸ Bouton de chair suite à une blessure
▸ Fracture, blessures ou autre atteintes musculosquelettiques

Conclusion : Le défi face à cette condition demeure les mesures à prendre pour éviter son introduction dans vos bergeries. Ce sont prioritairement des mesures de biosécurité adéquates lors de transport, d'achats, d'expositions, de visiteurs, de travailleurs pouvant transporter l'agent responsable d'une ferme à l'autre. Il est donc essen-

tiel que tout achat soit **examiné** à l'arrivée pour **éviter l'introduction d'un animal présentant des lésions**. Malheureusement, une fois entrée dans un élevage, il est pratiquement impossible de se débarrasser de cette condition. **DONC, ÉVITONS SON INTRODUCTION !** Une dernière remarque : un piétin conventionnel se produit généralement en situation de pâturage. Il est permis de penser que l'ajout de **cette condition pourrait expliquer l'apparition de plus de cas de boiteries en situation de réclusion**. ■

Résumés d'articles :

Titre de l'article: Understanding contagious ovine digital dermatitis

Auteurs : Duncan J, Grove-White D, and Angell J
 Journal In Practice, march 2018, volume 40, pages 60-65
 Selon les auteurs, la dermatite digitale ovine serait apparue au Royaume Uni en 1997 et affecterait maintenant approximativement 50% du cheptel. Les chèvres aussi en seraient grandement affectées. Comme chez les bovins, la pathogénèse de la condition n'est pas complètement élucidée chez les petits ruminants. Les auteurs mentionnent le *Dichelobacter nodosus* et *Fusobacterium necrophorum* (agents étiologiques du piétin) et il a été démontré, lors d'une précédente étude, que 100% des cas de dermatite digitale hébergeaient aussi un *Tréponème* alors qu'aucun n'a été retrouvé au niveau des pieds sains. Les signes cliniques chez les petits ruminants seraient encore plus sévères que chez les bovins. De plus, la condition serait souvent confondue avec des cas sévères de piétin.

Les auteurs classent la condition en 5 niveaux de gravité, allant du grade 1 pour les pieds présentant une simple érosion ou une ulcération de la bande coronaire au grade 5 pour ceux qui présentent une déformation permanente des ongles avec atteinte de la troisième phalange. Les auteurs mentionnent que ce ne sont pas tous les moutons affectés qui boitent et qu'il est donc important d'examiner chaque pied. Plusieurs antibiotiques à large spectre seraient efficaces pour le traitement individuel, mais la condition serait très difficile à éradiquer à l'échelle d'un troupeau. Le mieux serait d'**ÉVITER SON INTRODUCTION** dans l'élevage.

.....

Selon l'étude « Experimental transmission of bovine digital dermatitis to sheep: development of an infection model », les auteurs Wilson-Welder JH, et al., soulignent qu'il reste un certain nombre de questions à répondre concernant la dermatite digitale ovine, dont les agents en cause, mais la transmission bovin-ovin et la transmission ovine-ovin ont été confirmées par cette recherche.

Tiré de: Journal Veterinary Pathology 2018 vol. 55(2), 245-257.